

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 DECEMBRE 2020

Compte-rendu : affiché au siège de la CAPCA du 14/12/2020 au 14/02/2021

Début de séance : 18h25

Secrétaire de séance : Véronique CHAIZE

Présents : 23
Procurations : 0
Votants : 23

DÉLIBÉRATION N°2020-12-15/172 : PARTENARIAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUE AVEC LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ARDÈCHE 2021-2023

Le bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve la convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche, convention qui s'articule autour des 5 axes suivants :
 - Axe 1 : Développer l'attractivité du territoire ;
 - Axe 2 : Accompagner l'économie de proximité sur le territoire ;
 - Axe 3 : Montée en compétences des chefs d'entreprises ;
 - Axe 4 : Appui aux entreprises en difficulté ;
 - Axe 5 : Garantir la pérennité du tissu artisanal.
- Autorise le Président à signer ladite convention ;
- Alloue pour 2021 une aide de 9 945 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche ;
- Décide d'inscrire aux budgets 2021, 2022 et 2023 les crédits nécessaires à la prise en charge de cette dépense.

DÉLIBÉRATION 2020-12-08/173 : ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SDE 07 ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHÉS SUBSÉQUENTS

Le bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Privas centre Ardèche au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés, dont le coordonnateur est le SDE 07 ;
- Accepte les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ;
- Autorise le Président à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, à savoir le détail des consommations de chaque Point De Livraison ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout documents nécessaires à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commandes.

DÉLIBÉRATION 2020-12-08/174 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE (40%) D'UN INGÉNIEUR TERRITORIAL AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX OUVÈZE PAYRE EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET TERRITORIAL D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

Le bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le projet de convention de mise à disposition partielle (40%) d'un ingénieur territorial à passer avec le SMOP en vue de la mise en œuvre du projet territorial d'exercice de la compétence eau potable ;
- Autorise le Président à procéder à la signature de ladite convention ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Départ temporaire de Hervé ROUVIER

Présents : 22
Procurations : 0
Votants : 22

DÉLIBÉRATION 2020-12-08/175 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU / CONVENTION AVEC L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE POUR LE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE POLLUTION ET MODERNISATION DE LA COLLECTE

Le bureau, après en avoir délibéré, par 22 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve la convention à conclure avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Autorise le Président à signer la convention.
- Autorise le Président à signer tout acte afférant à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION 2020-12-08/176 : SERVICE DE L'EAU / ASSAINISSEMENT COLLECTIF : REMISES GRACIEUSES

Le bureau, après en avoir délibéré, par 22 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Accorde les remises gracieuses à la RAP du Théâtre de Privas sur pour la part eau potable de ses deux factures de 2016 selon le détail suivant :
 - part CAPCA : 3 068,04 € HT
 - part Agence de l'Eau RMC pour lutte contre la pollution : 409,77 € HT
- Précise que ces remises gracieuses part eau potable seront imputées au compte 658.
- Accorde les remises gracieuses à la RAP du Théâtre de Privas sur pour la part assainissement de ses deux factures de 2016 selon le détail suivant :
 - part CAPCA : 1 764,97 € HT
 - part VEOLIA : 507,91 € HT
 - part Agence de l'Eau RMC pour la modernisation des réseaux : 226,08 € HT
- Précise que ces remises gracieuses part assainissement seront imputées au compte 658.

DÉLIBÉRATION 2020-12-08/177 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF / REMISES GRACIEUSES

Le bureau, après en avoir délibéré, par 22 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Accorde à M. CAILLAT Alain un écrêtement pour la partie « assainissement » de 32 m³ ;
- Accorde la remise gracieuse à M. CAILLAT Alain sur la part assainissement de sa facture, pour la période du 2^{ème} semestre 2020, selon le détail suivant :
 - part « assainissement/CAPCA » : 28,60 € HT
 - part « assainissement/ Modernisation des réseaux » : 4,80 € HT
 - part « assainissement/ Véolia » : 22,72 € HT
- Accorde à M. THIERY Philippe un écrêtement pour la partie « assainissement » de 91 m³ ;
- Accorde la remise gracieuse à M. THIERY Philippe sur la part assainissement de sa facture, pour la période du 2^{ème} semestre 2020, selon le détail suivant :
 - part « assainissement/CAPCA » : 85,19 € HT
 - part « assainissement/ Modernisation des réseaux » : 13,65 € HT
 - part « assainissement/ Saur » : 59,42 € HT
- Accorde à M. FAURE Maxime un écrêtement pour la partie « assainissement » de 99 m³
- Accorde la remise gracieuse à M. FAURE Maxime sur la part assainissement de sa facture, pour la période du 2^{ème} semestre 2020, selon le détail suivant :
 - part « assainissement/CAPCA » : 92,67 € HT
 - part « assainissement/ Modernisation des réseaux » : 14,85 € HT
 - part « assainissement/ Saur » : 64,65 € HT
- Accorde la remise gracieuse à la commune de Le Pouzin. Sa prochaine facture sera établie sur la part assainissement en fonction de sa consommation révisée, pour la période du 2^{ème} semestre 2020 selon le détail suivant :
 - part assainissement : écrêtement de 1120 m³
- Accorde la remise gracieuse à M. MASSON Jean-Louis. Sa prochaine facture sera établie sur la part assainissement en fonction de sa consommation révisée, pour la période du 2^{ème} semestre 2020 selon le détail suivant :
 - part assainissement : écrêtement de 391 m³
- Accorde la remise gracieuse à M. DOS SANTOS Miguel. Sa prochaine facture sera établie sur la part assainissement en fonction de sa consommation révisée, pour la période du 2^{ème} semestre 2020 selon le détail suivant :
 - part assainissement : écrêtement de 168 m³

Retour de Hervé ROUVIER et départ temporaire de Jérôme LEBRAT

Présents : 22
Procurations : 0
Votants : 22

DÉLIBÉRATION 2020-12-08/178 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE AU TITRE DU « PASS TERRITOIRE » POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF REGROUPE

Le bureau, après en avoir délibéré, par 22 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Sollicite l'aide du Conseil Départemental de l'Ardèche au titre du « PASS TERRITOIRE » selon les modalités d'attribution pour les projets suivants :

COMMUNES	HAMEAUX	MONTANTS EN € HT
PRANLES	La Pizette	6 000 €
GLUIRAS	Cols	10 000 €
ROMPON	Le Clauzel	6 000 €
LES OLLIERES SUR EYRIEUX	Escoulenc	8 000 €
AJOUX	Le Bouchet	3 000 €
St MAURICE EN CHALENCON	Bas Paulou	6 000 €

- S'engage à reverser les sommes allouées aux ASL concernées par les projets d'installations d'un ANC regroupé ;
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION 2020-12-08/179 : AUTORISATION DE TRAVAUX EN DOMAINE PRIVÉ NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE POSE DE CANALISATIONS PUBLIQUES D'ASSAINISSEMENT D'EAU USÉE, D'EAU PLUVIALE ET D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPCA

Le bureau, après en avoir délibéré, par 22 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve la signature des conventions autorisant les travaux en propriétés privées nécessaires à la réalisation des travaux ;
- Autorise le Président à signer lesdites conventions ;
- Approuve la prise en charge des frais d'établissement de servitudes par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

DÉLIBÉRATION 2020-12-08/180 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT CONTRACTUEL À DURÉE INDÉTERMINÉE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES ENTRE LA COMMUNE DE PRIVAS, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

Le bureau, après en avoir délibéré, par 22 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition partielle d'un adjoint d'animation en contrat à durée indéterminée avec la commune de Privas ;
- Autorise le Président à procéder à la signature de ladite convention.

Retour de Jérôme LEBRAT

Présents : 23
Procurations : 0
Votants : 23

DÉLIBÉRATION 2020-12-08/181 : CONVENTIONS D'INTERVENTION DANS LE CADRE DE L'ÉDUCATION AUX ARTS ET À LA CULTURE 2020/2021

Le bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve et autorise le Président à signer les conventions à intervenir avec :
 - L'association « Ecran Village » ;
 - La Régie Autonome Personnalisée du Théâtre de Privas ;
 - L'association « Les gens du quai » ;
 - L'association « Intermezzo ».

DÉLIBÉRATION 2020-12-08/182 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX AVEC LA RÉGIE PERSONNALISÉE DU THÉÂTRE DE PRIVAS

Le bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve la convention de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux à passer avec la Régie Personnalisée du Théâtre de Privas à compter du 1^{er} décembre 2020 pour une durée de trois ans ;
- Autorise le Président à procéder à la signature de ladite convention ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2020-12-08/183 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'HABITAT POUR LE FINANCEMENT D'UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE ET DE LA VILLE DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE DANS LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE RHI OU THIRORI SUR L'ÎLOT FOMBARLET

Le bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Prend acte de la décision de lancer une mission d'accompagnement de la CAPCA et de la ville de La Voulte-sur-Rhône dans la mise en place d'un dispositif de RHI ou THIRORI sur l'îlot Fombarlet ;
- Approuve le plan de financement ;
- Autorise le dépôt de demandes de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat et des autres financeurs ;
- Autorise le Président à signer tout document en lien avec les demandes de subventions correspondantes.

Fin de séance : 18h57